Informations de base

2000/2105(INI) INI - Procédure d'initiative	Procédure terminée
Les droits de l'homme dans le monde. Rapport annuel 1999-2000 **Subject** 6.10.08 Libertés fondamentales, droits de l'homme, démocratie, état de droit en général	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
AFET Affaires étrangères, droits de l'homme, sécurité commune, défense	WUORI Matti (V/ALE)	07/11/2000

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
BUDG Budgets	WYNN Terence (PSE)	05/12/2000
DEVE Développement et coopération	COÛTEAUX Paul Marie (UEN)	22/11/2000

Conseil de l'Union européenne

Formation du Conseil	Réunions	Date
Affaires générales	2338	2001-03-19

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
14/04/2000	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
09/10/2000	Publication du document de base non-législatif	11317/2000	
19/03/2001	Adoption de résolution/conclusions par le Conseil		Résumé
29/05/2001	Vote en commission		Résumé
29/05/2001	Dépôt du rapport de la commission	A5-0193/2001	
04/07/2001	Débat en plénière		
05/07/2001	Décision du Parlement	T5-0399/2001	Résumé
05/07/2001	Fin de la procédure au Parlement		

14/03/2002	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2000/2105(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 101o-p1
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	AFET/5/12699

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A5-0193/2001	29/05/2001	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T5-0399/2001 JO C 065 14.03.2002, p. 0176-0336 E	05/07/2001	Résumé

Conseil de l'Union

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	11317/2000	09/10/2000	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif complémentaire	COM(2000)0726	14/11/2000	Résumé

Les droits de l'homme dans le monde. Rapport annuel 1999-2000

2000/2105(INI) - 05/07/2001 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant le rapport d'initiative de M. Matti WUORI (Verts/ALE, FIN) sur les droits de l'homme hors de l'Union, le Parlement européen soutient, dans les grandes lignes, la position exprimée par sa commision au fond (se reporter au résumé précédent). Pour rappel, l'Union européenne est invitée à faire du respect des droits de l'homme une priorité dans toute les activités communautaires, y compris la prévention des conflits, et à mettre au point des stratégies thématiques communes et ciblées, de sorte que le programme de travail de la Commission et du Conseil incluent systématiquement des chapitres définissant avec soin les politiques et actions visant à promouvoir les droits de l'homme et la démocratie. Ces stratégies devraient être composées de priorités annuelles bien définies et soumises à révision. Parmi les amendements adoptés en plénière, sur ce dossier, on citera tout particulièrement l'inquiétude du Parlement face à l'introduction d'un badge jaune devant être porté par les citoyens non musulmans en Afghanistan. D'autres amendements demandent en outre d'inclure le système discriminatoire des castes dans la déclaration et le programme d'actions de la conférence mondiale contre le racisme. L'absence d'actions des États membres visant à la cosignature d'une résolution sur la Chine lors de la récente session du HCR est regrettée. Le Parlement souhaite enfin que les violations des droits de l'homme en Tchéchénie soient portées devant la Cour européenne des droits de l'homme.

Les droits de l'homme dans le monde. Rapport annuel 1999-2000

2000/2105(INI) - 14/11/2000 - Document de base non législatif complémentaire

OBJECTIF : compléter le rapport annuel de l'Union sur les droits de l'homme, adopté par le Conseil en octobre 1999. CONTENU : Les principes de liberté, de démocratie, de respect des droits de l'homme et d'État de droit constituent la pierre angulaire de la politique étrangère de l'Union européenne. Le présent rapport offre à cet effet un aperçu utile de la vaste gamme d'activités soutenues par l'Union dans le cadre de l'initiative européenne pour les droits de l'homme et la démocratie. De 1996 à 1999, plus de 300 mios EUR ont été alloués à des projets dans le monde, uniquement sur le budget de cette initiative; ce chiffre ne tient pas compte de l'apport d'autres lignes budgétaires de l'UE, comme celle de la coopération au développement et de la coopération avec les pays associés. Le rapport examine en particulier les actions prioritaires tant du point de vue thématique que géographique. Les domaines thématiques couverts comprennent la démocratisation et l'État de droit, la promotion de la société civile, la prévention des conflits et les initiatives concernant les 'groupes cibles'. Pour chaque domaine, les raisons de l'intervention de l'UE sont explicitées et les projets discutés au regard de leurs objectifs, de leurs activités et des résultats obtenus. Le rapport répond par ailleurs à la demande d'une plus grande transparence et de responsabilité dans l'utilisation qui est faite des fonds communautaires, exprimée par le Parlement européen, les États membres et les partenaires de la société civile. Il présente en outre un tableau financier détaillé montrant où sont allés les fonds communautaires et à quoi ils ont servi et les motifs de telle ou telle action réalisée en montrant également le rôle central du Parlement européen tant dans l'élaboration de la politique que dans l'accroissement des ressources disponibles. De cet examen approfondi, il ressort que : 1) le développement du partenariat avec les ONG et la société civile occupe une place prioritaire aux yeux de l'Union; 2) l'évolution des activités entre 1996 et 1999 fait apparaître un formidable accroissement des financements dans certains secteurs clés comme par exemple en matière d'éducation aux droits de l'homme ou encore en matière de renforcement des systèmes juridiques ou de l'État de droit. Le déclin apparent enregistré en 1999 dans le financement de certaines activités (projets "groupes cibles" notamment), s'explique par le fait que les projets axés sur des catégories déterminées de personnes ont été progressivement délaissés au profit d'instruments leur assurant une meilleure protection dans le cadre de programmes thématiques plus vastes. En conclusion, le rapport apporte une contribution significative au dialogue entre la Commission et ses partenaires sur les questions et les activités relatives aux droits de l'homme. Il démontre, avant tout, que l'Union européenne confrontée à une demande d'aide dans le domaine des droits de l'homme excédant constamment ses capacités de financement ne pourra soutenir tousles projets pour valables qu'ils soient.

Les droits de l'homme dans le monde. Rapport annuel 1999-2000

2000/2105(INI) - 19/03/2001

Le Conseil a réaffirmé les conclusions du Conseil du 10 décembre 1998, entérinées par le Conseil européen de Vienne, qui insistaient sur l'importance des droits de l'homme en tant que pierre angulaire de la politique étrangère de l'Union européenne. Il a fait le point sur les initiatives en cours, en particulier l'élaboration d'orientations de l'UE en ce qui concerne la torture ou les actions menées par l'UE afin d'éliminer cette forme de violation des droits de l'homme. Il a noté en outre que la Commission avait élaboré une communication sur les missions d'assistance et d'observation électorales au sujet de laquelle le Conseil adoptera des conclusions d'ici peu. Cette communication ainsi que les communications sur les droits de l'homme et la démocratisation et sur la prévention des conflits, seront utilisées pour la Conférence sur l'UE et les droits de l'homme dans le cadre de la prévention et du règlement des conflits, prévue pour les 28 et 29 mai 2001. Le Conseil a rappelé que l'UE était déterminée à jouer un rôle actif dans les enceintes multilatérales qui traitent des droits de l'homme, notamment la Commission des droits de l'homme dont la 57ème session s'ouvrira le 19 mars 2001. Il a noté que l'UE présenterait un nombre considérable d'initiatives nationales et thématiques à cette occasion, y compris sur la peine de mort, les droits de l'enfant et la situation des droits de l'homme en Iran, en Iraq, au Congo, au Soudan, au Timor oriental, en Colombie, en Birmanie/Myanmar, en Tchétchénie (Fédération de Russie) et en ce qui concerne les peuplements israéliens dans les territoires arabes occupés. Enfin, il a insisté sur le fait que l'UE oeuvrerait en coordination et en coopération étroites avec les autres participants afin de contribuer au succès de cette session de la Conférence sur les droits de l'homme.

Les droits de l'homme dans le monde. Rapport annuel 1999-2000

2000/2105(INI) - 09/10/2000

OBJECTIF : présentation du second rapport annuel de l'Union sur les droits de l'homme dans le monde. CONTENU : Le Conseil soumet au Parlement européen le rapport annuel sur les droits de l'homme composé de deux parties distinctes : la première consacrée aux droits de l'homme dans l'Union (voir INI/2000/2231), la seconde à l'action de l'Union en matière de droits de l'homme sur la scène internationale. Le présent rapport qui se penche sur les droits de l'homme dans le monde, vise, comme celui de l'année précédente, à assurer une plus grande transparence des principales positions et actions de l'Union en la matière. Il analyse en particulier les instruments à la disposition de l'Union pour agir et leur application concrète du 1er juillet 1999 au 30 juin 2000. Plus spécifiquement, le rapport s'attache à mettre en évidence les actions de l'Union européenne vis-à-vis de ses partenaires et à souligner sa position dans les enceintes internationales. Il ressort ainsi qu'outre les rendez-vous réguliers de l'Union dans les enceintes traditionnelles (Commission des droits de l'homme, Assemblée générale des Nations Unies), la période considérée a été riche en occasions spéciales pour les États membres d'oeuvrer ensemble : - réunions-bilan de Pékin +5 et de Copenhague +5 ; - préparation des Conférences européenne et mondiale contre le racisme ; - négociation et adoption de deux protocoles facultatifs à la Convention des droits de l'enfant sur les enfants dans les conflits armés et sur la vente des enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants ; - création d'un poste de Représentant spécial du Secrétaire général sur la situation des défenseurs des droits de l'homme; - Conférences et séminaires "dimension humaine" de l'OSCE sur les enfants dans les conflits armés et sur la traite des êtres humains. Le rapport insiste également sur l'importance du dialogue avec les organisations de la société civile. Il rappelle à cet égard l'intense activité de plusieurs organisations-phare dans ce domaine au cours de l'année écoulée, telles que le Forum de l'UE sur les droits de l'homme ou encore les conclusions de la Conférence organisée par la Présidence portugaise de l'UE et de la Commission sur le rôle des droits de l'homme et des principes démocratiques dans les rapports de l'Union avec les pays tiers (Venise mai 2000). Rappelant enfin, les instruments juridiques à la disposition de l'Union pour faire progresser les droits de l'homme dans le monde, le rapport insiste sur le rôle prépondérant du Parlement européen dans ce domaine ainsi que celui du Médiateur européen ou de la Cour des justice des Communautés européennes. À noter également à l'annexe du document une liste précise des actions menées par l'Union en vue de faire progresser les droits de l'homme dans le monde comprenant en particulier : 1) les stratégies communes menées par l'Union (ex.: Ukraine, région

méditerranéenne); 2) les actions communes (ex.: Autorité palestinienne et Bosnie-Herzégovine); 3) les positions communes (ex.: vis-à-vis des violations des droits de l'homme au Kosovo ou dans plusieurs pays d'Afrique); 4) les Déclarations ou démarches officielles de l'Union (ex.: en Chine, en Russie). Outre ces instruments traditionnels, le rapport détaille l'action de l'Union en vue de lutter contre la peine de mort (y compris à l'égard des USA), les missions européennes spécifiques pour évaluer la situation des droits de l'homme ou encore les missions électorales.